

# Syndicat des propriétaires en forêt usagère de La Teste de Buch

## Convocation à l'Assemblée Générale extraordinaire du Syndicat des propriétaires de la forêt usagère

**Objet : Incendie du 12 Juillet au 15 Août 2022**

Madame, Monsieur,

L'assemblée générale extraordinaire se tiendra le :

**Vendredi 28/10/22 à 14h00**

**Au siège du Syndicat à la Mairie de La Teste (Salle du Conseil)**

Ordre du jour :

- 1 - Rappel des évènements ayant conduit à l'incendie : historique par le Président.
- 2 - Exposé - rappel des articles des Statuts qui définissent la gouvernance de notre Syndicat, notamment dans les circonstances ne relevant pas de l'administration courante.  
*(Une copie des Statuts sera distribuée à tous les participants. les statuts sont déjà lisibles en ligne sur le site du Syndicat : <https://www.foret-usagere.fr/vos-institutions/>).*
- 3 - Elaboration et mise en œuvre du programme d'exploitation des bois incendiés : points réglementaires et techniques validés par la Préfecture.
- 4 - Vote de la Motion 1 : Afin de doter le Syndicat de représentants alignés avec la volonté de la majorité des propriétaires quant à l'application de la transaction de 1917, l'assemblée générale extraordinaire démet de leurs mandats l'ensemble de ses représentants actuels : membres de la Commission Consultative et Syndics (titulaires et suppléants).
- 5 - Présentation et prise de parole des candidats s'ils le souhaitent (1 min maximum).
- 6 - Élection de Syndics.
- 7 - Élection de la Commission.
- 8 - Questions diverses soulevées par la salle ne donnant pas lieu à décision de l'AGE.

NB : Pour une bonne prise en compte, les candidatures doivent être parvenues au Président au moins 10 jours avant le jour de l'AG.

Jean-Pierre Duphil  
Syndic des propriétaires

Pierre Marzat  
Président